

Image not found or type unknown



## Reconnaissance de l'expérience professionnelle

Par **BARO**, le **06/02/2011** à **19:51**

Bonjour,

Je suis titulaire de la F.P.T. depuis 3 ans. Auparavant, j'ai exploité un commerce pendant 20 ans, en tant qu'artisan commerçant (sans bulletin de salaire). Puis-je avoir droit à la reprise de l'ancienneté ? Quels sont les documents à fournir (bilan, RC...)?

Merci d'avance,  
Cordialement.

Par **P.M.**, le **06/02/2011** à **20:02**

Bonjour,

Il faudrait préciser quelle ancienneté et auprès de qui vous entendez la faire valoir, suivant quelle disposition...